

Plan d'action handicap 2020-2022

La Bpi a été précurseur sur l'amélioration de l'accueil des publics en situation de handicap. Dès 1984, avec la création de la section des déficients visuels, la Bpi a mis à la disposition des publics mal ou non-voyants des outils et matériels adaptés. Reconnue dans son expertise, dès 1996, la Bpi a accueilli la Mission nationale lecture handicap en charge notamment du partenariat avec l'INJA (Institut national des jeunes aveugles) pour la diffusion de la Banque de données de l'édition adaptée. Très vite, la Bpi a su trouver sa place en tant que service pilote mais également en tant qu'animatrice d'un réseau de professionnels sur les questions liées à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Bpi a eu ce rôle de défricheur, elle n'est plus le seul acteur mais reste aujourd'hui un partenaire privilégié pour développer les bibliothèques inclusives.

- ⇒ L'Etat a de plus en plus structuré son action en soutenant de nombreux projets que ce soit à travers le concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD), ou à travers les aides au Développement de la lecture pour les publics empêchés du Centre national du livre (CNL)... De nombreuses bibliothèques se sont emparées de la question de l'amélioration de l'accueil et des services pour les personnes en situation de handicap et ont su développer des offres innovantes et performantes qu'il s'agisse de la mise à disposition de collections ou de matériels de lecture adaptés, de portage à domicile, d'actions hors les murs auprès des particuliers ou des institutions de soin. Du côté des réseaux professionnels, la commission Accessibib de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) et le service du livre et de la lecture (SLL) sont des acteurs essentiels de la formation et de l'information auprès des professionnels.
- ⇒ La mise en place d'un appareil juridique a permis d'énoncer et définir les attendus en matière d'accueil et de service. C'est ainsi que la loi du 11 février 2005 intitulée « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a permis de définir clairement des objectifs d'inclusion. L'année suivante, la loi du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (dite loi DAVDSI) introduisait une exception au droit d'auteur en vue de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a créé en 2010 la plateforme Platon¹ afin de favoriser la transmission des fichiers sources des éditeurs

¹ PLATON est une plateforme sécurisée d'échange de fichiers mise par la BnF à disposition des éditeurs et des organismes habilités dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur. Pour en savoir plus : <https://exceptionhandicap.bnf.fr/platon-web/>

aux organismes adaptateurs agréés. La loi du 7 juillet 2016 dite LCAP a permis de réviser les conditions de mise en œuvre de l'exception au droit d'auteur en précisant les critères d'habilitation selon que l'organisme donne accès aux adaptations et adapte des œuvres ou qu'en plus, il produit les adaptations à partir de fichiers sources (niveau 1 et niveau 2). Cette loi porte aussi la modification de la définition des handicaps pris en compte, incluant par exemple les déficiences des fonctions cognitives.

Inscrite dans la loi de 2005, l'accessibilité numérique constitue un domaine à part entière. Plus récemment, le décret du 24 juillet 2019 a renforcé et défini l'impératif d'accessibilité des services en ligne aux personnes handicapées en publiant notamment un calendrier pour les mises en conformité.

- ⇒ Dans le même temps, la Bpi a souffert de plusieurs facteurs qui ont ralenti sa progression dans ses missions auprès des publics en situation de handicap. De plus en plus en plus contrainte par un aménagement aujourd'hui vieillissant, les impératifs de son bâti pèsent lourdement sur l'ensemble de ses services. Il n'est à ce titre pas étonnant de voir que l'amélioration de l'accueil matériel des personnes en situation de handicap tient une place très importante dans le projet de réaménagement de la Bpi et devrait véritablement permettre de nouvelles possibilités et facilités. D'autre part, le service Lecture et handicap a eu du mal à trouver sa place dans le cadre des réorganisations qui ont été menées au sein de l'établissement depuis sa création.

Qu'en est-il alors aujourd'hui ? Le service Lecture et handicap est à présent un service à part entière au sein de la Bpi, intégré dans le département des publics, département transversal de l'établissement. Le projet du service comporte bien une double dimension, à la fois au niveau de la Bpi et au niveau national. A la veille du projet de réaménagement de la Bpi, il s'agit donc pour le service de partir de l'existant pour le consolider en continuant à développer au sein de l'ensemble de l'établissement une culture de l'accueil et de l'offre adaptés et adaptables. Il s'agit également de proposer de nouveaux services en lien avec un nouveau contexte législatif et au sein d'un paysage à l'offre renouvelée.

Le présent document a pour but d'exposer les axes de développement de l'action en faveur des publics en situation de handicap à la Bpi. Reprise de l'existant, mutation, amplification, ces axes prennent appui sur l'actuel de la bibliothèque, s'inspirent de ce qui a pu être, tentent de répondre aux besoins contemporains. Il ne s'agit pas d'un changement radical mais d'une relance des actions et d'un enracinement des bonnes pratiques.

Les objectifs de cette première étape sur 3 ans sont :

- ⇒ Améliorer la prise en compte du handicap dans les projets pour aboutir à une **démarche inclusive**.
- ⇒ Retrouver un rôle moteur et de **référence** en proposant une offre de services, collections et actions culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap quel qu'il soit.
- ⇒ Constituer un réseau de coopération nationale afin de diffuser les informations et d'être un lieu **ressource**.

Afin de réaliser ces objectifs, quatre ordres d'action ont été définis : **offrir, accompagner, accueillir, coopérer.**

Offrir :

- ▶ Repenser et élargir l'offre des loges dans le cadre de l'exception handicap.
- ▶ Etudier la mise en place du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Accueillir :

- ▶ Adapter l'action culturelle.
- ▶ Intégrer la question du handicap dans la réflexion sur la cohésion sociale.
- ▶ Soutenir les initiatives des partenaires.

Objectifs :

- ➡ Améliorer la prise en compte du handicap dans les projets pour aboutir à une démarche **inclusive**.
- ➡ Retrouver un rôle moteur et de **référence** en proposant une offre de services, collections et actions culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap quel qu'il soit.
- ➡ Constituer un réseau de coopération nationale afin de diffuser les informations et d'être un lieu **ressource**.

Accompagner :

- ▶ Rénover les espaces de la Bpi.
- ▶ Développer l'accessibilité numérique.
- ▶ Former et sensibiliser les équipes.

Coopérer :

- ▶ Coordonner un réseau.
- ▶ Faire circuler l'information.
- ▶ Organiser des journées d'étude.

I/ Offrir

1/ Repenser et élargir l'offre des loges dans le cadre de l'exception handicap

Dans le cadre de son projet de rénovation, la Bpi doit réinterroger la qualité et la portée du service des loges². qui a été le fer de lance de la politique d'accueil de la bibliothèque en faveur des personnes déficientes visuelles : quel équipement matériel et accompagnement pour des loges renouvelées ? Quelles nouvelles procédures d'accueil mettre en place pour de nouveaux services comme PLATON ? Quels publics viser ? Quels contenus offrir ?

En parallèle, la législation s'appliquant à l'exception au droit d'auteur a étendu la notion de handicap aux troubles de l'apprentissage, ce qui ouvre de nouvelles perspectives quant aux réponses à apporter aux besoins de publics dit éloignés³. Les évolutions numériques changent aussi les conditions d'accès aux œuvres, qu'elles soient nativement numériques ou fruits d'adaptations qu'il faut mettre en place. La Bpi a vu début 2019 son inscription (agrément de niveau 1) renouvelée : elle peut communiquer et adapter des œuvres sous droit. Elle a également accès aux fichiers numériques adaptés stockés sur PLATON.

Recréer un service d'accès à une offre documentaire devenue protéiforme grâce aux adaptations rendues légalement possible et au progrès numérique s'affirme comme une priorité. L'une des clés pour que ce service renouvelé trouve son public sera la qualité de l'accompagnement à mettre en œuvre dans un contexte technologique en évolution constante.

Dans un premier temps, une enquête auprès des utilisateurs des loges couplée à un état des lieux de l'offre en bibliothèques à destination des publics déficients visuels sur Paris et proche banlieue alimentera la réflexion. Les expériences sur le territoire national et au-delà seront aussi à étudier.

Un recensement des besoins auprès des acteurs institutionnels, médicaux, associatifs... du handicap visuel sera mené et s'ouvrira aux situations de handicap autre que visuel pour lesquelles l'accès aux collections adaptées doit également être pensé. En effet, cette nouvelle politique d'accueil et de services ne peut s'écrire que dans le cadre d'un partenariat élargi : pôles spécialisés des bibliothèques de la ville de Paris, BnF, INJA, associations Valentin Haüy, BrailleNet, ApiDV (ex GIAA), FFDYS, FEDEEH ...

² Depuis 1984, la Bpi met à disposition du public déficient visuel un service appelé « loges ». Il s'agit de 5 cabines de 9m² climatisées, dotées d'une isolation phonique, d'un éclairage modulable et de mobiliers adaptés. Chacune est équipée d'un PC avec les suites bureautiques traditionnelles (Office et Open office) des logiciels spécifiques : Jaws et NVDA pour la lecture d'écran, Zoomtext pour agrandir les caractères et Apprenti Clavier. 2 loges disposent de Vocale Presse pour « écouter-lire » 24 titres de quotidiens et magazines. Des imprimantes A4, claviers gros caractères, vidéo ou télé-agrandisseurs, scanners avec logiciel OCR (Omnipage pro), machines à lire et lecteurs enregistreurs DAISY complètent cet équipement. La loge 5 dispose d'une imprimante braille Duxbury.

³ La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a élargi le champ des bénéficiaires de l'exception en ne la limitant plus aux personnes dont le taux d'invalidité est de 80% ou plus.

Il sera également nécessaire d'intégrer les éléments nouveaux dans le paysage de l'offre : PLATON et incidence de sa mise en œuvre, Eole, BNFA, consortium pour des livres accessibles (ABC)...

A ces gisements documentaires s'ajoute la connaissance des enjeux, des avancées et des changements que génère la politique du livre numérique : comment l'inclure dans l'offre documentaire, comment utiliser au mieux ses potentialités dans le cadre d'un service adapté aux handicaps ?

De plus, les bibliothécaires devront aussi se mettre en posture d'observateur : des modes de lecture différents génèrent un rapport à l'écrit et à la culture différent qu'il faut pouvoir identifier, comprendre et inclure dans l'approche globale, enrichissant ainsi la bibliothèque en tant que service public et lieu culturel.

Coopération :

Recueillir les besoins pour repenser les modalités d'accueil et d'offre du service des loges trouvera un écho au niveau national, tant par rapport à l'élargissement de la sphère des publics handicapés concernés que par rapport à la création de services d'accompagnement spécialisés. Le service Lecture et handicap pourra contribuer à la réflexion sur plusieurs sujets : collaboration avec les adaptateurs, structuration des réseaux de diffusion d'œuvres adaptées, formation des bibliothécaires, information sur les nouveaux outils et aide à leur prise en main. L'expérience des loges servira de support et sera à diffuser auprès des bibliothèques, associée à leurs retours d'expériences, via Alphabib.

Etapes du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser les états des lieux nécessaires : loges, offre francilienne, recensement des besoins via les institutions et associations compétentes. S'inspirer des expériences dans les bibliothèques françaises et étrangères. ⇒ Renforcer le partenariat avec les associations adaptatrices (AVH, BrailleNet, GIAA...) ou collaboratrices (FFDys), ainsi qu'avec les institutions (BnF, ville de Paris). ⇒ Se former à l'utilisation des outils : PLATON, EOLE, BNFA... ⇒ Définir les contours du nouveau service des loges : ses objectifs, les besoins auxquels il répond, les critères d'évaluation pour améliorer son fonctionnement dans le temps. ⇒ Définir les modalités de son fonctionnement et mettre en place leurs composantes : accompagnement, charte d'utilisation, sécurisation des transferts, formats informatiques (audio compris), nouveaux matériels ; budget annuel pour le service à la demande, les abonnements, les matériels ; RH nécessaires...
2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ouverture des loges provisoires dans le cadre des travaux de rénovation, expérimentation du nouveau service. ⇒ Développer la communication autour de l'offre des loges : ophtalmologistes, orthophonistes, universités, associations spécialisées... ⇒ Evaluation de cette première étape.
2022	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ouverture des loges définitives dans le cadre de la Bpi rénovée ⇒ Ajustement du service en fonction de l'évaluation.

2/ Etudier la mise en place du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Initié dès 2013 par Livre et lecture en Bretagne pour les bibliothèques et médiathèques de Bretagne et soutenue par le ministère de la Culture, l'ABF, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL), le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) vise à proposer à des publics éloignés de la lecture des collections sélectionnées, mises en espace et bien identifiées. Plus généralement et au-delà des bibliothèques, le FALC est aussi une démarche visant à travailler ses outils de communication et d'information de façon à les rendre plus facilement lisibles. A ce titre, le FALC peut viser des publics très divers : personnes qui ont désappris la lecture, personnes porteuses d'un handicap mental ou psychique, dyslexiques, malvoyantes ou tout simplement personnes en apprentissage du français.

La Bpi n'a pas développé pour le moment ce type d'offre mais est d'ores et déjà sensibilisée à cette question, ne serait-ce qu'à travers les nombreuses actions et projets qu'elle mène à destination des apprenants FLE. Outre ces publics, bien identifiés, la fonction sociale largement reconnue et perceptible de la Bpi laisse à penser que ce type d'offre pourrait fortement toucher et servir des publics moins identifiés, plus invisibles aujourd'hui. Enfin, la Bpi en association avec le monde associatif travaille sur les publics dyslexiques. La question du FALC permettrait d'apporter une première réponse à une convergence de problématiques et d'attentes issues de publics divers mais rencontrant tous des difficultés d'appréhension de la lecture.

Le projet comprendra donc deux volets :

- ⇒ Offre de collections et de médiation : si l'offre de collections et de médiation peut paraître simple de prime abord, il s'agit d'un travail qui dans le contexte de la Bpi mérite une réflexion particulière : outre qu'il s'agirait à travers un mobilier et un espace particulier de rompre avec la linéarité des collections, comment matérialiser dans un grand espace une offre particulière ? Comment, tout en matérialisant cette offre, ne pas stigmatiser ses utilisateurs ? Comment accompagner efficacement cette offre et lui permettre de trouver son public ? La constitution de fonds et sa mise en place nécessitent donc une instruction. La multiplicité des publics visés à travers cette offre, permet à la Bpi de mobiliser plusieurs services en interne : le service Lecture et handicap mais aussi, le service de l'autoformation en charge de l'accueil des apprenants FLE et enfin le référent champ social rattachée au service du Développement des publics et de la communication, sans oublier la délégation de la politique documentaire. Cette première phase de réflexion doit permettre évidemment de construire les critères de constitution de la collection mais également les questions plus complexes du positionnement du fonds, de signalement et de médiation. L'étape suivante consistera ensuite logiquement en la constitution d'un premier fonds avec une mise en place et l'organisation de médiations en vue de permettre une première expérimentation évaluée et éventuellement ajustée ensuite.
- ⇒ Adaptation des outils de communication de la Bpi : il s'agit de repenser la rédaction de nos messages et textes en vue d'en faciliter la lecture. Ce travail repose sur l'acquisition de nouvelles compétences au sein du service Communication de la Bpi. Le programme mensuel produit par la Bpi pour informer les usagers des actions

culturelles et des médiations organisées par la Bpi pourrait être le premier terrain d'expérimentation de ce projet.

Coopération :

A travers ce projet la Bpi va dans un premier temps s'appuyer sur la coopération en prenant connaissance des projets déjà menés dans d'autres bibliothèques. En retour, en tant qu'animatrice du réseau, la Bpi pourra transmettre ses expériences notamment en matière de communication et sur ce volet, moins abordé, produire une information pratique pour les bibliothèques du réseau.

Etapes du projet	
2021	<ul style="list-style-type: none">⇒ Réflexion sur la constitution du fonds FALC et sur les médiations⇒ Etat des lieux des outils et supports de communication (niveau d'adéquation avec les critères FALC)
2022	<ul style="list-style-type: none">⇒ Année 1 de l'acquisition du fonds et mise en place dans la bibliothèque rénovée⇒ Expérimentation des médiations⇒ Evaluation de cette première étape ⇒ Formation du service Communication sur les techniques de rédaction FALC⇒ Première expérience sur le programme mensuel ⇒ Evaluation de l'expérience

II/ Accompagner

1/ Rénover les espaces

La Bpi s'est engagée dans un important projet de rénovation de ses espaces 20 ans après son dernier réaménagement. Ce projet, qui va être engagé entre 2020 et 2022, s'il est partiel, va fortement impacter et améliorer l'expérience des usagers à la Bpi. La place des personnes en situation de handicap a été prise en compte tout au long du processus de rédaction du programme de consultation du projet, et l'un des objectifs consiste à proposer à tout porteur de handicap de nouveaux espaces plus accessibles et confortables.

Hormis 4 mois de fermeture, ces travaux de réaménagement vont être effectués dans une Bpi ouverte aux publics. A chaque phase du calendrier des travaux, une attention particulière est portée sur le maintien d'un cheminement dans les espaces du Centre et de la

bibliothèque pour les publics en situation de handicap, ainsi que sur le maintien dans des espaces provisoires de loges spécifiques.

L'ensemble des composantes du projet d'aménagement prend en compte l'expérience de visite des personnes en situation de handicap :

- ⇒ Après la rénovation, au sein du Centre Pompidou, les circulations intérieures seront permises via trois ascenseurs, et l'entrée de la bibliothèque (située au niveau 2 actuel) induira une entrée/sortie spécifique via des portillons permettant un large passage et actionnés par un agent de sûreté en permanence sur les lieux.
- ⇒ Sur chacun des trois étages de la bibliothèque, seront installées de nouvelles banques d'accueil (7 en tout) entièrement adaptées aux publics en situation de handicap. Disposant chacune d'une tablette à hauteur de 80 cm pour permettre une bonne communication visuelle, elles bénéficieront d'un éclairage spécifique pour faciliter la lecture d'un document. Chaque banque d'accueil sera équipée d'une boucle à induction magnétique (Bim).
- ⇒ Il est prévu d'installer le lecteur d'écran libre NVDA sur tous les postes publics.
- ⇒ Les espaces plus spécifiques de la Bpi prévoient également l'accueil des personnes porteuses d'un handicap :
 - La salle de rencontre de 124 places comportera 4 places pour les fauteuils roulants à proximité des portes. Elle sera équipée d'une boucle à induction magnétique.
 - Dans les ateliers des places sont prévues autour des tables ainsi que des espaces de manœuvre pour permettre aux fauteuils de se déplacer aisément. Pour ces deux espaces, les poignées de porte pourront être actionnées en position assise et les portes présenteront un contraste visuel de façon à être plus facilement repérées.
Les portes et cloisons vitrées disposeront systématiquement d'un repère à destination des personnes mal voyantes.
 - La cafétéria qui sera située dans l'actuel niveau 1 sera entièrement accessible (hauteur du comptoir de paiement, largeur du passage libre).
- ⇒ Trois loges pour les personnes porteuses d'un handicap visuel seront aménagées. Elles comprendront, comme actuellement, des matériels de lecture adaptés aux personnes mal ou non voyantes (plage braille, scanner d'un logiciel de reconnaissance de caractères, imprimantes braille...). Suite à l'étude des usages et matériels, évoquée au point 1.1, la liste des outils et matériels sera sans doute enrichie pour correspondre aux attentes et usages.

Chaque loge sera équipée d'un éclairage graduel, de prises électriques directement accessibles sur les plateaux des bureaux et permettra la circulation d'un fauteuil roulant.

- ⇒ La circulation au sein de la Bpi sera facilitée :
 - Les deux nouveaux escaliers seront adaptés (contremarches et nez de marche visuellement contrastés, mains courantes)
 - Les ascenseurs respecteront la norme NF EN 81-70

- Escaliers et banques d'accueil disposeront d'un éclairage renforcé.
- L'installation de bandes podotactiles est prévue sur les axes empruntés par les personnes déficientes visuelles.
- La signalétique sera entièrement revue et offrira des contrastes forts pour renforcer la lisibilité. Des pictogrammes faciliteront l'appréhension des lieux pour des personnes rencontrant des difficultés de lecture et la hauteur des caractères et des pictogrammes seront proportionnés par rapport à l'importance de l'information et de la distance de lecture.

2/ Développer l'accessibilité numérique

Entre évolutions législatives et technologiques, l'accessibilité numérique représente un chantier en devenir constant.

La Bpi s'est investie depuis plusieurs années dans l'amélioration de l'accessibilité de ses sites. Le dernier décret paru en juillet 2019 et en amont de la mise en ligne du RGAA v4⁴ précise que tous les sites publiés avant le 23 septembre 2018 devront être en conformité à partir du 23 septembre 2020 et rappelle l'obligation de publier la déclaration d'accessibilité, le schéma pluriannuel et d'afficher, sur la page d'accueil, l'état de conformité.

C'est dans ce cadre que la Bpi a inscrit l'accessibilité numérique dans son **projet de refonte de l'interface de son catalogue** qui est en cours. Le cahier des charges pilotant le changement de CMS de son site internet (composé depuis 2012 par un site principal www.bpi.fr et deux sous-domaines : balises.bpi.fr et bpi.pro.fr) inclut l'accessibilité numérique comme un critère à part entière grâce à l'intégration d'une clause spécifique. Dans la même dynamique, le service de questions-réponses en ligne **Eurêkoi**, la **WebTV** et **WebRadio** bénéficient aussi de l'amélioration de leur accessibilité. Enfin, la version pdf de « De ligne en ligne », le magazine de la Bpi (devenu « **Balises** » à partir d'octobre 2019), est téléchargeable sur le site de la Bpi et constitue un exemple de publication en pdf accessible. L'accessibilité des ressources numériques, quant à elle, demeure problématique comme l'a montré le dernier [baromètre](#) dirigé par le ministère. Dans ce domaine, la Bpi et le réseau Carel peuvent rappeler aux éditeurs les exigences de l'accessibilité mais sans pouvoir les imposer.

Face à tous ces chantiers techniques et aux obligations légales qui sont à l'origine, la maîtrise en interne des critères de l'accessibilité numérique sera de plus en plus requise. Chaque nouveau projet informatique est censé intégrer l'accessibilité et l'évolution constante des normes impose des mises à jour régulières pour conserver un niveau conforme, c'est pourquoi la présence d'un **référent informatique** formé à l'accessibilité numérique permettra de répondre à une partie des exigences en interne. Par ailleurs, développer selon les normes internationales WCAG 2.1 accroît la lisibilité du code et donc améliore le référencement des sites.

⁴ Arrêté du 20 septembre 2019 portant référentiel général d'amélioration de l'accessibilité publié au JO du 23/09/2109

Enfin, le projet d'installer **NVDA**⁵ sur tous les postes publics dans le contexte de virtualisation nécessitera des développements spécifiques. Cela permettra une meilleure accessibilité de contenus tels que le catalogue ou internet, à l'exception notable des ressources numériques payantes rarement accessibles par NVDA.

Déployer un nouveau modèle informatique accessible a un coût en moyens humains et financiers : les audits réguliers et les cahiers des charges sont plus exigeants, ce qui requiert plus de compétences et donc accroît le montant total des marchés. Cela se traduit également par un appareillage des projets sur cette dimension : référent informatique formé à l'accessibilité, chef de projet métier sensibilisé, bêtesteurs éventuels... La Bpi intègre ces contraintes et va poursuivre la mise en conformité progressive de ses différents sites.

Coopération :

Avec l'arrivée prochaine de la nouvelle interface de son catalogue, la Bpi pourra mettre en avant un modèle de recherche bibliographique accessible. A l'outil s'adjoint une méthodologie à diffuser pour aider les bibliothécaires dans la rédaction des appels d'offre. Le rôle de la Bpi sera également d'explicitier le RGAA v4 afin de mieux en cerner les implications. De même, la promotion des documents accessibles permettra de toucher des bibliothèques pratiquant déjà cette édition et de mutualiser les expériences pour le réseau national. Ces actions sont essentielles pour accompagner les changements induits par la législation et concourir à l'inclusion universelle.

Etapas du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etablir le plan d'action de ce qui reste à réaliser pour obtenir la conformité des sites et le transcrire dans un schéma pluriannuel ⇒ Désigner un référent au sein du Département des services informatiques de la Bpi ⇒ Etudier l'installation du lecteur d'écran NVDA dans le contexte de la virtualisation ⇒ Communiquer au niveau national sur les modifications apportées par le RGAA v4 et les obligations des sites publics, informer sur la démarche de la Bpi (pondération élevée de l'accessibilité dans les marchés, assistance à maîtrise d'œuvre...) ⇒ Intégrer au plan de formation de l'établissement 2021 les formations à la création de documents accessibles et des formations spécifiques pour le.la référent.e RGAA au sein du DSI
2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en œuvre les formations à la création des documents accessibles et les formations du de la référent.e RGAA du DSI ⇒ Mettre en place NVDA sur les PC publics ⇒ Mettre en œuvre le schéma pluriannuel
2022	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuivre la mise en œuvre du schéma pluriannuel

⁵ NonVisual Desktop Access (NVDA) est un lecteur d'écran libre et gratuit pour les utilisateurs de Windows. Il permet d'obtenir une synthèse vocale ou une version en braille du contenu disponible à l'écran, et ce pour les personnes ayant un handicap visuel. NVDA est développé par NV Access, organisme à but non lucratif, avec des contributions de l'ensemble des utilisateurs.

3/ Former et sensibiliser les équipes

Depuis son ouverture, la Bpi, forte de sa mission d'accueil de tous les publics définie dans son décret de création, a su développer une culture commune de l'accueil, et notamment de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le service Lecture et handicap a été moteur dans la diffusion de ces savoirs et savoir-faire. Aujourd'hui, du fait d'un fort renouvellement des équipes au fil des années, il est important de réactiver et retravailler ce socle commun. Au-delà de ce renouvellement d'effectifs, le contexte sociétal rend plus urgente une montée en compétences mais également une large diffusion de savoirs et savoir-faire au sein des agents en situation d'accueil. Le vieillissement de la population, la reconnaissance plus fine de formes de handicaps qui n'étaient pas ou peu identifiés, l'enrichissement de l'offre d'outils notamment numériques adaptés aux personnes handicapées induisent aujourd'hui une mise à jour des réflexes et compétences d'accueil des personnes porteuses de handicap.

Dans le cadre du présent plan d'action, trois objectifs vont donc être poursuivis :

- ⇒ Partager une culture commune à l'échelle de l'établissement :
 - Connaissance des différentes formes de handicap
 - Conscience des difficultés d'accès selon les types de handicap
 - Conscience du rôle de l'accueil, des points de vigilance et postures à adopter pour mieux accueillir dans une approche inclusive
 - Bonne connaissance des services offerts par l'établissement et de leur fonctionnement pour pouvoir répondre en situation d'accueil aux usagers

- ⇒ Former un réseau de référents dans chaque bureau d'accueil en capacité de former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques d'accueil mais également susceptibles de participer dans le cadre d'un groupe de travail à l'ajustement et à l'adaptation des procédures et guides d'accueil.

- ⇒ Sensibiliser les chefs de projets techniques et fonctionnels à la question de l'inclusion et leur permettre d'intégrer dans leur projet la question du handicap de façon opérationnelle.

Pour atteindre ces trois objectifs, plusieurs actions vont être menées :

- ⇒ L'organisation chaque année de 1 à 2 conférences animées par un spécialiste (ergothérapeute, ethnologue, sociologue, psychologue...) sur une forme de handicap pour l'ensemble du personnel.
La Bpi organise de façon régulière des réunions ou conférences plénières intitulées « Mardi de l'info ». Ces demi-journées permettent à l'ensemble des agents de mieux connaître les projets et les actions de la Bpi mais également peuvent donner lieu à des conférences animées par des intervenants extérieurs. C'est par exemple ce qui a été fait dans le cadre de la préparation du plan d'accueil des lycéens pendant la révision du bac avec l'intervention de Fabien Truong, sociologue spécialiste des parcours scolaires des adolescents issus des banlieues. Ce type de démarche peut tout à fait s'adapter à d'autres types de publics et permettent de mieux appréhender certaines difficultés (publics Dys, personnes à mobilité réduite, handicap mental ou psychologique, mal ou non-voyants, sourds...)

⇒ Constituer un réseau de référents prioritairement formés sur l'accueil et les services aux personnes porteuses d'un handicap. Sur ce point, la Bpi peut s'appuyer sur un existant. En effet, la Bpi a constitué depuis 2017 une commission accessibilité rassemblant des agents volontaires. Sa mission est de réfléchir à toute question liée au handicap et de mettre en perspective les conditions d'accès, les services offerts et les collections interrogés sous l'angle de l'accessibilité. Son rôle est également de faire des propositions et de projeter des solutions innovantes. Ce groupe peut servir de levier dans chaque service représenté, avec la perspective de faire appel à de nouveaux volontaires pour les services non encore représentés. Cette commission pourrait alors faciliter la mise en œuvre des formations en participant à la définition des besoins, en y assistant et en diffusant les connaissances et bonnes pratiques apprises. Elle peut aussi contribuer à structurer le plan de formation par bureau puis par niveau de perfectionnement.

⇒ Dans le cadre de chaque nouveau projet, un référent de la commission accessibilité ou le service Lecture et handicap se rendrait disponible auprès de chaque chef de projet fonctionnel ou technique pour étudier avec lui.elle les questions à prendre en compte pour chaque forme de handicap et dans le cas de projets particulièrement complexes, travailler avec le service Formation pour proposer au chef de projet en interne ou à l'extérieur une formation susceptible de l'aider sur ces points dans la conduite du projet.

Toutes ces composantes seront intégrées dans le plan de formation de l'établissement.

Coopération :

Les référents de la commission accessibilité seront régulièrement sollicités pour participer à la rédaction d'articles pour Alphabib. Il serait également intéressant que certaines conférences organisées dans le cadre des mardis de l'info puissent être filmées et retransmises via le WebTV.

De manière plus simple, la Bpi partagera son expérience via ses réseaux de coopération nationaux.

Etapas du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Organisation par le service Lecture et handicap d'un premier « Mardi de l'info » traitant d'une forme de handicap ⇒ Appel à volontaires pour renforcer la commission accessibilité de façon à avoir un référent par bureau ⇒ Travailler avec le service Formation pour intégrer au plan de formation de l'établissement 2021 les formations spécifiques pour le.la référent.e RGAA au sein du DSI, ainsi qu'un programme de formation des référents de la commission accessibilité
2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Organisation d'un à 2 « Mardis de l'info » ⇒ Mise en œuvre du programme de formation des référents de la commission accessibilité ⇒ Premières expériences d'accompagnement de projets sur le volet handicap de la commission accessibilité et évaluation des besoins pour un meilleur accompagnement des projets
2022	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Organisation d'un à 2 « Mardis de l'info »

	⇒ Mise en œuvre systématique de la démarche d'accompagnement de projets et, selon les besoins, intégration de nouvelles formations dans le cadre du Plan
--	--

III/ Accueillir

1/ Adapter l'action culturelle

La Bpi propose tout au long de l'année ateliers, conférences, festivals, projections, expositions... Comment accueillir les personnes handicapées au sein de ces événements en fonction de leurs intérêts et selon ce qu'il est possible de mettre en œuvre ? Le concept d'accessibilité universelle doit être ici mis en exergue autant que pour la partie bâtiment, l'objectif étant que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'un accès physique et intellectuel le plus autonome possible.

Plusieurs axes sont à développer :

- ⇒ Réfléchir en amont des événements à la place accordée aux personnes en situation de handicap appartient déjà aux manières de faire, mais la méthode et les connaissances peuvent être améliorées. En lien avec le programme de sensibilisation évoqué plus haut, une formation sur le montage de projet qui place l'accessibilité à la base de la réflexion serait un premier jalon. Pour les expositions, s'informer sur les outils scénographiques et l'incidence des choix en est un second : accrochage, parcours, éclairage, cartouche... et leurs substituts ou moyen de compenser pour obtenir une information équivalente.
- ⇒ Poursuivre l'adaptation de films documentaires via l'audiodescription, à laquelle il faudrait ajouter les sous-titrages pour personnes sourdes ou malentendantes, qui fait partie des actions menées depuis plusieurs années dans le cadre du festival du Cinéma du Réel grâce au soutien du fonds Handicap et Société.
- ⇒ Créer un événement spécifique au sein d'une programmation s'avère porteur. Le service Lecture et handicap s'investit à part égale dans ces projets divers et originaux, renouant avec l'expérimentation qui fait partie de l'ADN de la Bpi. Cela peut prendre différentes formes : par exemple, proposer qu'un atelier d'écriture du service Savoirs Pratiques soit ouvert au public dyslexique, programmer en Musique un spectacle chantsigne, dédier un moment du festival littéraire à une rencontre entre un auteur et un groupe de personnes en situation de handicap, s'interroger dans le cadre de Press Start sur le jeu vidéo adapté...
- ⇒ La médiation est également au cœur du projet. Avec l'aide du Département du public du CNAC Centre Pompidou, des visites audiodécrites pourront être testées, la Bpi proposant déjà des visites en lecture labiale et a recours à des interprètes LSF. Contacter les structures, associations travaillant avec des publics en situation de handicap afin de préparer les visites et créer des relais de communication s'impose.

Pour les événements captés et diffusés sur la WebTV, l'incrustation d'un sous-titrage automatique est en test (cf. 2.2 Accessibilité numérique).

- ⇒ La communication bénéficiera des évolutions du site web (en phase de mise en conformité) et de la mise en place du programme dématérialisé accessible.

Coopération :

Les démarches entreprises et les formes d'actions culturelles qui en sont l'aboutissement (ateliers, conférences débats, projections...) sont autant d'expérience et d'expérimentation qui constituent les sujets d'informations parmi les plus stimulants. L'échange entre bibliothécaires peut se baser sur des moments de partage, sur des idées originales, sur l'apport du « penser inclusif » pour tous les publics.

Etapes du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation au festival littéraire Effraction ⇒ Mise en œuvre des projections adaptées (Cinéma du Réel), recherche de subvention et partenariat ⇒ Création des médiations pour l'exposition ⇒ Participation au festival Press start ⇒ Communication sur les actions au niveau du réseau de coopération ⇒ Collaboration avec les services pour inclure le handicap dans leur programmation ⇒ Collaboration avec les services du CNAC-GP
2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation aux festivals et cycles (ateliers d'écriture, récup'...) ⇒ Evaluation des actions
2022	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Reconstitution des collaborations ⇒ Participation aux actions ⇒ Communication sur les événements ⇒ Evaluation des actions

2/ Intégrer la question du handicap dans la réflexion sur la cohésion sociale

La Bpi accueille chaque jour des personnes en grande précarité. Pour certains, la bibliothèque permet de maintenir un respect des horaires, elle leur offre un cadre où n'existe pas le lien de subordination comme c'est le cas avec les services sociaux. L'entrée libre leur permet de venir sans discrimination et d'être des usagers comme les autres. Pour d'autres, la fragilité est plus grande, leur détresse visible, la bibliothèque apparaît alors comme une halte, un refuge temporaire. Des troubles psychiques sont généralement corrélés à ces situations : à l'origine ou consécutifs, ces handicaps sont complexes à appréhender.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil, un travail de réflexion est mené par le service Développement des publics en direction du champ social, travail auquel le service Lecture et handicap va participer. Des actions comme le partenariat avec l'association la Porte ouverte

qui assure une permanence d'écoute une après-midi par semaine vont dans le sens d'un accueil qui laisse le libre choix à la personne.

La réflexion doit aussi porter sur la formation des bibliothécaires postés en service public : face aux problèmes de comportement, d'hygiène, de détournement d'usage, quelles clés de compréhension peut-on fournir pour améliorer les prises de contact avec les personnes présentant des troubles psychiques ? Dans le même ordre d'idée, quels services peut-on développer, qui plus est dans la perspective du réaménagement ? Le travail sur les modes de communication est donc essentiel. La réflexion sur le Facile à Lire (FAL) intégrera par ailleurs naturellement cette dimension car les problématiques liées à la cohésion sociale et à l'accès à la lecture se recoupent.

De nombreuses bibliothèques du territoire sont confrontées à des situations où l'accueil des personnes fragiles pose problème ou aboutit à des impasses, parfois culpabilisantes pour les agents. Dans ce domaine, le service Lecture et handicap pourra communiquer des pistes pour aider à la compréhension, concevoir des fiches pratiques sur des actions, indiquer des partenariats possibles.

Cet aspect du rôle social des bibliothèques est également porté par la Délégation à la coopération nationale et internationale. Elle anime le groupe de travail « cohésion sociale » et recueille les actions promues par les services de la Bpi en direction des publics dits empêchés ou éloignés (Etudes et recherche, Savoirs pratiques, Maintenance des collections...), ce qui fait circuler les informations et crée des synergies.

Coopération :

La mission « cohésion sociale » est également portée vers l'extérieur. La rubrique du site professionnel « Bibliothèques dans la cité » propose des fiches pratiques et diffuse l'actualité. Des journées d'étude sont organisées en collaboration avec les régions. Le service Lecture et handicap est sollicité pour participer à la préparation, comme c'est le cas des rencontres nationales sur l'accessibilité et l'inclusion en bibliothèques et médiathèques des personnes en difficulté de lecture ou de maîtrise de la langue française prévues en mars 2020 en Bretagne.

Etapes du projet	
2020	⇒ Participation au travail mené sur la cohésion sociale à la Bpi ⇒ Collaboration avec la Délégation à la coopération nationale pour ses actions en région
2021	⇒ Participation à la mise en œuvre des actions proposées par le groupe de travail
2022	⇒ Evaluation du FAL par rapport aux publics du champ social

3/ Soutenir les initiatives de partenaires

Accueillir des événements initiés par des associations ou structures du monde du handicap, tout en y intégrant les problématiques propres aux bibliothèques, permet à la Bpi d'être reconnue dans son rôle inclusif en faveur des publics en situation de handicap. Le fait d'être située dans le Centre Pompidou au cœur de Paris contribue également à l'attractivité. La Bpi peut ainsi s'inscrire dans des calendriers d'actions nationales comme la semaine des dys ou la journée mondiale des sourds. En retour, cet accueil facilite la mise en œuvre de partenariats qui permettent de mieux connaître les attentes et besoins des personnes handicapées.

L'accueil du prix Handi-Livres depuis plusieurs années a créé des liens avec le fonds Handicap et Société qui l'organise, ce qui a facilité son implication dans le festival du Cinéma du Réel.

En 2018, la Fédération nationale des Sourds de France (FNSF) a organisé une partie des événements parisiens de la journée mondiale des sourds à la Bpi, faisant bénéficier ses bibliothécaires et son public d'ateliers LSF durant la semaine et d'une projection débat autour du film *Signer* de Nurith Aviv.

La revalorisation des loges passera par un partenariat avec l'association Valentin Haüy qui a participé à la journée d'étude du 1^{er} octobre 2019. La journée dédiée à son réseau de médiathèque aura lieu fin 2020 et il pourrait être intéressant pour la Bpi de l'accueillir.

Coopération :

Les exemples de transfert d'information peuvent se multiplier, chaque partenariat pouvant être à sa manière répercuté au niveau du réseau de coopération : valorisation des lauréats du prix Handi-Livres pour susciter des rencontres littéraires, structuration de l'information sous forme de fiche pratique pour l'accueil d'ateliers LSF, montrer comment le public dys peut utiliser les bibliothèques numériques initialement à destination des publics déficients visuels... Au-delà, des conventions pourront se signer en région avec des partenaires identifiés de la Bpi.

Etapas du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none">⇒ Accueil et participation à la journée internationale des sourds (septembre, une semaine)⇒ Accueil d'Handi-Livres (dernier trimestre)⇒ Accueil et participation à la journée du réseau de l'association Valentin Haüy (décembre)
2021	<ul style="list-style-type: none">⇒ Accueil et participation à la journée internationale des sourds (septembre, une semaine)⇒ Identification d'autres partenaires
2022	<ul style="list-style-type: none">⇒ Accueil et participation à la journée internationale des sourds (septembre, une semaine)⇒ Accueil d'Handi-Livres (dernier trimestre)⇒ Accueil d'autres partenaires

IV/ Coopérer

1/ Coordonner un réseau

En collaboration étroite avec le service du Livre et de la lecture avec lequel une répartition des périmètres est nécessaire, la Bpi souhaite réactiver et enrichir son réseau et ses actions de coopérations sur le handicap. Ce travail doit jouer sur deux échelles :

- ⇒ Une échelle très large qui s'adresse à l'ensemble des professionnels de la lecture publique quel que soit leur niveau d'engagement ou d'investissement dans la question de l'accueil des personnes porteuses de handicap. L'organisation d'une journée d'étude annuelle si possible accompagnée d'un forum d'initiatives, la refonte d'Alphabib et la publication très régulière d'articles doivent permettre à l'ensemble des professionnels de trouver simplement et rapidement les informations indispensables pour développer leurs projets. Ces volets sont évoqués plus bas.
- ⇒ Une échelle plus réduite, sous forme d'un comité composé de professionnels qui ont acquis une solide expérience et une expertise sur les questions liées au handicap en bibliothèque. La constitution de ce comité est indispensable car de nombreuses institutions ont acquis une expérience précieuse et peuvent être relais auprès d'autres acteurs sur leur territoire. Il est donc important de capitaliser cette expertise et ces expériences et de les rendre accessibles à tous les professionnels. A ce titre, Alphabib peut être un outil de diffusion efficace et s'ouvrir à d'autres contributeurs que la Bpi.
En outre, la constitution d'un tel comité peut permettre d'identifier rapidement des sujets et problématiques qui peuvent ensuite être investies dans les contenus des journées d'étude par exemple. Le dialogue et l'échange d'expériences, comme le montre le fonctionnement de la coopération nationale à la Bpi, sont les meilleurs moyens pour identifier des sujets parfois émergents et de construire pas à pas des éléments de réponse.

Il s'agit donc de constituer un comité en s'appuyant sur la coopération nationale mais également au-delà (Valentin Haüy, BnF, ABF...). Une fois constitué, le comité se réunira deux fois par an (ce qui permettrait par exemple d'organiser une réunion à Paris et une autre en région). Une première réunion annuelle permettra de définir les sujets émergents et de faire un état des initiatives et projets en cours, la deuxième réunion pouvant être davantage ciblée sur l'organisation de la ou des journées d'étude.

Etapas du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none">⇒ Constitution du comité et lancement d'une première réunion⇒ Information transmise via la coopération nationale et prises de contact avec les professionnels experts non participants au réseau de coopération nationale
2021	<ul style="list-style-type: none">⇒ Envoi d'un questionnaire pour établir un état des lieux de l'offre en région⇒ Organisation de 2 rencontres annuelles du comité

2/ Faire circuler l'information

L'information a toujours été au cœur des préoccupations du service Lecture et handicap. Un des objectifs de la coopération établie entre les médiathèques en régions et la Bpi est de faire circuler les bonnes pratiques, remonter les besoins et diffuser les connaissances.

La mise en œuvre d'outils pour gérer cette circulation de l'information a débuté en 2007 avec la création du wiki participatif Alhabib (Améliorer l'Accueil des Personnes Handicapées en Bibliothèque). Il avait été pensé pour permettre un fil d'échange continu entre correspondants handicap car le seul temps de la journée d'étude était jugé insuffisant. En raison de problèmes techniques et de la difficulté à mobiliser les correspondants handicap pour l'alimentation régulière du wiki, celui-ci a été transformé en rubrique du site professionnel de la Bpi. Alhabib a vocation à communiquer sur les actualités (événements, journées d'étude, édition...) et les outils utiles à la politique d'accueil des personnes en situation de handicap.

Recueillir les actualités du réseau, y faire adhérer de nouveaux correspondants handicaps, disséminer l'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap au-delà de ce cercle parmi les professionnels des bibliothèques est la vocation d'Alhabib. Assurer une veille sur les évolutions technologiques, légales, informatiques... fait aussi partie de sa ligne éditoriale. A ce niveau, Alhabib peut rendre service en explicitant les nouveaux décrets, comme dernièrement, celui encadrant le RGAA4 et ses implications au niveau de l'accessibilité numérique concernant l'ensemble des services en ligne publics.

Aujourd'hui, Alhabib doit être mis à jour, enrichi, repensé. A partir de cette expérience et grâce au travail du comité évoqué plus haut, une réflexion sur la pertinence de l'outil devra être menée: est-ce le bon outil ? Quel mode de communication conviendrait à la communauté bibliothécaire ? Comment l'alimenter régulièrement et pour répondre à quel besoin ? Quelle complémentarité avec le blog Accessibib de l'ABF ? Quelle articulation avec la liste de diffusion Accessibilité lancée récemment par le ministère ?

Dans un premier temps, une mise à jour des informations et une nouvelle structuration des rubriques s'impose. La publication régulière de billets permettra de tester si l'on perçoit un regain d'intérêt pour cet outil.

Etapes du projet	
2020	⇒ Mise à jour d'Alhabib (suppression d'articles obsolètes, vérification annuaire...) ⇒ Alimentation régulière
2021	⇒ Bilan sur la fréquentation et les retours (commentaires laissés, avis communiqués...) ⇒ Réflexion du comité sur l'outil
2022	⇒ Mise en œuvre des décisions sur les modes de communication

3/ Organiser des journées d'étude

L'organisation d'une journée d'étude annuelle fait partie des missions fondamentales du service Lecture et handicap, en collaboration avec le SLL et l'ABF. D'autres bibliothèques peuvent rejoindre son comité d'organisation, notamment lorsqu'elles expriment le souhait d'accueillir la journée d'étude qui se déroule une année sur deux en région. Son thème est déterminé en fonction des besoins remontés des territoires et de l'actualité. Il est l'occasion de nouer de nouveaux partenariats avec des associations, des professionnels de la santé, de l'édition... qui sont sollicités pour éclairer sous un autre angle la problématique et apporter des connaissances spécialisées.

Ces journées d'étude participent de la création du réseau, elles permettent des retours d'expérience et des questionnements afin d'alimenter le cycle de la réflexion. Elles sont surtout l'occasion de rencontres et d'échanges entre bibliothécaires et avec d'autres professions.

En 2019, une première journée d'étude intitulée « Quels services en bibliothèques pour les personnes dyslexiques ? » a été organisée en avril avec la contribution de la médiathèque Françoise Sagan de Paris. Cette thématique rencontrant une forte demande et suite à la sollicitation de la FFDys, une seconde journée d'étude a été organisée en octobre : « Une société inclusive pour les dys ? Des droits pour tous ! ». Elle a été l'occasion d'accueillir un public mixte (bibliothécaires, professionnels de l'éducation, du médical, parents d'enfants dys...) et d'amorcer des partenariats qui enrichiront la réflexion dans le cadre de la nouvelle définition du service des loges et du FALC.

Etapes du projet	
2020	<ul style="list-style-type: none">⇒ Bilan des 2 journées d'études 2019⇒ Recueil des besoins et thématiques sur le réseau⇒ Organisation de la journée d'étude 2020
2021	<ul style="list-style-type: none">⇒ Journée d'étude⇒ Evaluation⇒ Recueil des besoins et thématiques sur le réseau
2022	<ul style="list-style-type: none">⇒ Journée d'étude⇒ Evaluation⇒ Recueil des besoins et thématiques sur le réseau

Perspectives

La réflexion menée pour élaborer le présent plan d'action 2020-2022 a permis de déterminer des priorités d'actions pour les trois prochaines années, en mesurant la soutenabilité opérationnelle. Elle permet d'ores et déjà d'esquisser des pistes qu'il serait intéressant de garder en perspective pour le travail à long terme :

- ⇒ **Offre des loges** : à l'issue de ce premier plan triennal et en fonction des demandes des lecteurs handicapés, la Bpi pourrait réfléchir à la mise en place d'un système de production pour adapter les œuvres présentes dans ses collections et non disponibles chez les éditeurs sous format adaptable. Il peut s'agir de numérisation dont le format permet le passage à l'audio, de vidéo LSF... Ces adaptations numériques devraient être versées dans Platon. Leurs mises en œuvre passeraient par une procédure validée par la BnF.
- ⇒ **Facile à Lire et à Comprendre** : au-delà du présent plan d'action, la Bpi souhaiterait développer ensuite une réflexion plus vaste sur l'inclusion du handicap mental et psychique au sein de la Bpi. Les collections FALC pourraient servir de point d'entrée pour ces publics.
- ⇒ **Formation des équipes** : dans le cadre de ce premier plan d'action, la question d'une formation longue de quelques agents à la langue des signes française (LSF) s'est posée. En l'état, il s'agit pour le moment d'un souhait d'augmenter le nombre d'agents apprenants en LSF et capables d'atteindre un niveau de maîtrise suffisant. Toutefois, ce souhait n'a pas été retenu pour l'heure mais reste un objectif que la Bpi souhaiterait intégrer dans un prochain plan d'action.
- ⇒ **Action culturelle** : en parallèle du développement de l'accessibilité des événements et médiations organisés par la Bpi, l'ambition pourrait être de mettre au point une programmation culturelle propre au service Lecture et handicap qui viserait à promouvoir le vivre ensemble et à faciliter la prise en compte des handicaps comme enjeux de société communs.

L'ambition principale de ce plan triennal est d'être un socle : consolider les connaissances, enraciner les pratiques, asseoir les méthodologies en matière de handicap. En interne, l'intégration de l'accessibilité au sein de chaque projet sera son indicateur de réussite à l'issue de son temps d'action. Au niveau national, l'évaluation portera sur la mise en place d'un réseau de coopération actif et des actions qui en découlent.